



BOI Bureau Océan indien

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE PROJET
entre
L'Université d'Antananarivo
et
L'Agence universitaire de la Francophonie
pour
La réalisation d'un projet de recherche intitulé :
« Curriculum, contextualisation plurilingue et formation des enseignants »

ENTRE :

L'Agence universitaire de la Francophonie, opérateur de la Francophonie institutionnelle, constituée en personne morale sans but lucratif en vertu de la *Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie*, sise au 3034 boulevard Edouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, représentée par Monsieur Philippe BATAILLE, Directeur du Bureau Océan Indien, par délégation du Recteur, Monsieur Bernard CERQUIGLINI,

(ci-après dénommée « AUF »)

ET

L'Université d'Antananarivo,

Ayant son siège au : Campus universitaire d'Ankatso, Antananarivo, Madagascar
Représentée par son Président, le Pr. Panja RAMANOELINA

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'École Normale Supérieure d'Antananarivo,

(ci-après dénommée « l'Établissement »)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Entrée en vigueur et durée de validité

Pour permettre à l'Établissement de mener à bien le projet retenu pendant sa durée de validité, la convention de projet n'expirera que le **31 décembre 2016**.

Article 2 – Modification de l'Annexe 2

L'Annexe 2 fixant la composition de l'équipe projet et joint au présent avenant annule et remplace celui annexé à la convention initiale.

Article 3

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

En deux exemplaires originaux,

Les signataires (signatures et sceaux) :

**Pour l'Agence universitaire de la Francophonie,
d'Antananarivo,**

 UNIVERSITÉ Pour

l'Université

Monsieur Philippe BATAILLE
Directeur de bureau régional
Bureau Océan Indien

Date :

Date :

09 MARS 2016